

Réforme territoriale et DGFIP

Quelles pourraient être les conséquences pour la DGFIP de la réforme territoriale annoncée par le président de la République ?

Ses contours sont connus. Ses objectifs aussi. Sans entrer trop avant dans certains détails techniques (la fin de la clause générale de compétence par exemple), il s'agirait, entre autres évolutions, de gommer progressivement le niveau départemental, de diviser par deux le nombre des actuelles régions administratives et de fusionner, sur la base du volontariat, des petites communes des intercommunalités. Ce nouvel étage de la réforme territoriale vise, selon les promoteurs du projet, à faire des économies en s'attaquant au «millefeuille territorial» et à créer les conditions d'une meilleure reprise économique dans des territoires de plus grandes tailles.

Nous ne nous positionnerons pas ici sur le fond de cette réforme. Notre propos consiste à essayer d'imaginer (ce que d'autres ont déjà commencé à faire*) quels impacts elle aurait, si elle aboutissait effectivement, sur la DGFIP, ses services et ses missions.

De l'eau au moulin de la démarche stratégique

Les principaux et réels objectifs de la démarche stratégique sont de faire des économies d'échelle, de rationaliser la carte d'implantation des services, de faire face aux décisions budgétaires du parlement qui poursuivent et amplifient la baisse des effectifs. Tout le reste n'est que de l'habillage. Nous pouvons dire d'emblée que l'ensemble de la réforme territoriale va sans doute permettre d'amplifier ce mouvement.

La gestion publique en grave danger

La conséquence centrale des dispositions connues de la révolution territoriale envisagée va consister en une baisse très substantielle du nombre de collectivités et autres établissements publics auprès desquels les comptables publics de la DGFIP sont des prestataires. Si le nombre des collectivités chute, c'est bien le volume des missions qui va s'effondrer.

Une opportunité inespérée pour ceux qui nous administrent et qui nous gouvernent d'adapter le maillage territorial de la DGFIP au futur découpage administratif et d'accélérer le processus de réduction des effectifs en marche depuis plus de 10 ans.

Les autres services ne seront pas épargnés

Qui dit suppression du département dit suppression des directions départementales des finances publiques. Celles-ci vont déjà être progressivement délestées d'une partie des missions RH dans le cadre du déploiement du SIRH, nonobstant l'abandon du projet ONP. La démarche stratégique envisageait d'ailleurs déjà de mutualiser certaines missions aujourd'hui exercées dans ces directions. Le regroupement régional ne devrait pas être neutre sur l'implantation des directions régionales, dont le nombre devrait être logiquement divisé par deux. La fin du département poserait la problématique du niveau de compétence géographique des services, dans un contexte où l'informatisation tend à la nationalisation des bases : le maillage des SIP et SIE (celui de ces derniers étant déjà bien compromis) pourrait en pâtir.

Quant aux SPF, la contraction de leurs implantations était déjà à l'ordre du jour.

L'avenir de la DGFIP, largement obéré dans le cadre de la démarche stratégique, s'assombrit encore un peu plus dans le sillage de cette réforme territoriale. Les récentes annonces de notre nouveau ministre de tutelle (au dernier CTM) d'une révision générale des missions n'augurent absolument rien de positif et laissent planer l'hypothèse d'un abandon et/ou d'une externalisation progressive de certaines d'entre elles.

Pour les agents, le spectre d'une éventuelle mobilité forcée se dessine, y compris à l'extérieur de la DGFIP. Pour celles et ceux qui pourront y demeurer, les choix tant géographiques que fonctionnels vont se raréfier fortement.

* La fondation IFRAP, think tank d'obédience ultralibérale, et dont la présidente fait le fil des débats de l'émission «C dans l'air», s'est penchée sur l'avenir de la DGFIP dans le cadre de la réforme territoriale annoncée. Dans une étude datée du 30 avril 2014, le cercle de réflexion classé très à droite livre ses réflexions et ses préconisations. Si les résultats chiffrés de ce rapport sont marqués par l'habituelle exagération des adversaires farouches de la Fonction publique (dont les thuriféraires garnissent autant les rangs de la droite que ceux de la gauche), ils se situent néanmoins dans la droite ligne de la démarche stratégique.

Des 2 661 trésoreries encore vivantes (ou survivantes), il n'en subsisterait que 876. 5 000 emplois de comptables publics pourraient être facilement supprimés. 100 SIP et 100 SIE seraient maintenus sur le territoire, ainsi que 104 PRS. Il ne resterait que 12 SPF (et donc 12 services de l'enregistrement). La totalité du recouvrement serait transférée aux SIP. Le nombre de trésoreries hospitalières serait réduit en cohérence avec l'approche DRFiP/ARS, ces structures étant regroupées en pôle interrégional, idem pour les services en charge de la gestion des éta-

blissements sociaux et médicaux-sociaux. Les dossiers DFE seraient gérés par des pôles. Enfin, une partie de la relation aux usagers serait assurée dans le cadre d'une délégation de service public délivrée par exemple à la poste, le reste étant totalement dématérialisé. Pour en finir, la fondation estime nécessaire de transférer la responsabilité pécuniaire et comptable aux ordonnateurs (donc notamment aux élus), le comptable public étant utilisé dans un rôle de conseil (à distance), d'analyse et de contrôle des risques (en pôles spécialisés).